

FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE
(SOCIOLOGIE, GEOGRAPHIE SOCIALE, HISTOIRE SOCIALE ET PSYCHOLOGIE SOCIALE)

DEPARTEMENT GEOGRAPHIE

Master 1 - Sciences Humaines et Sociales **Mention** **Intervention & Développement Social (IDS)**

Parcours
Développement et actions sociales territoriales (DAST)

2020-2021

Descriptif des enseignements
&
Modalités de contrôle des connaissances

Directrice de Département Géographie :

Mme Annabelle MOREL-BROCHET

Responsables de la Formation :

M. Eric PIERRE - eric.pierre@univ-angers.fr

M. Richard GAILLARD - Richard.gaillard@univ-angers.fr

Gestion des étudiants : Nicolas GANDUBERT - nicolas.gandubert@univ-angers.fr - Tél. : 02 41 22 63 22

Présentation

Le Master professionnel « Intervention et développement social » est une formation pluridisciplinaire (sociologie, Géographie sociale, Histoire sociale et psychologie sociale), permettant d'acquérir une solide culture en sciences humaines et sociales (concepts et méthodologies), contribuant à une compréhension critique des problématiques de l'intervention sociale.

Cette formation permet :

- D'acquérir et de développer des capacités d'analyse et d'action pour répondre aux problématiques actuelles de l'intervention sociale.
- De comprendre, animer et encadrer des structures de l'intervention sociale (associatives ou publiques), en prenant en compte les spécificités des personnes accueillies, les nouvelles formes de vulnérabilité, et les compétences multiples des professionnels et des équipes.
- De savoir mettre en œuvre des démarches de conduite de projet (individuel et collectif) attentives à la complexité des situations sociales.
- D'accompagner et soutenir des résolutions de crise ou des perspectives de changements organisationnels et institutionnels au sein des institutions du social.

Objectifs

La Mention « Intervention et développement social » prend en compte l'amplification des demandes en professionnels de haut niveau dans les domaines de l'intervention sociale. La formation souhaite permettre aux étudiant.e.s une première compréhension de l'intervention sociale et une expérience professionnelle ancrée dans les réalités des secteurs concernés à partir :

- D'une formation théorique et méthodologique transdisciplinaire (géographie, histoire, psychologie, sociologie),
- D'un développement des connaissances de l'intervention sociale afin d'être en mesure de produire un travail de recherche et de projet sur ces secteurs d'activité spécifique,
- D'un stage de terrain de 3 mois durant lequel l'étudiant.e développera une observation des pratiques et des organisations de manière à formuler un projet professionnel pertinent.

PROGRAMME

Volume horaire global étudiant de la formation (hors mémoire recherche et hors stage)	325 heures
Durée du stage (en semaines) :	12

SEMESTRE 1

UE1 - GEOGRAPHIE HUMAINE & SOCIALE	Coef. 3	6 Ects	54h CM
Géographie sociale , Jérôme Prugneau Descriptif du cours : Le cours comporte les objectifs suivants : présenter la spécificité de cette branche de la discipline géographique ; montrer l'apport de la géographie aux sciences sociales puisqu'elle permet d'étudier la dimension spatiale des sociétés ; mettre en débat la géographie sociale (utilité, lien avec la géographie culturelle, évolution au fil du temps, variété des objets et des échelles, rupture avec le dualisme espaces/sociétés) ; aborder un certain nombre de concepts de la discipline ; donner un panorama de la géographie sociale telle qu'elle se pratique hors du contexte français / francophone. En lectures apéritives, quelques textes disponibles en ligne : Penser l'espace comme une dimension de la société (Vincent Veschambre, 2006) : http://books.openedition.org/pur/381 La géographie sociale, géographie des inégalités (Jean-Marc Fournier, Benoit Raoulx, 2003) : http://eso.cnrs.fr/_attachments/n-20-octobre-2003-travaux-et-documents/Fournier-Raoulx.pdf Une géographie sociale entre représentations et action (Guy Di Méo, 2008) : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281573/document			24h CM
Géographie des territoires : Jérôme Prugneau, Chadia Arab, Emmanuel Bioteau, David Lessault. Descriptif du cours : Les enjeux migratoires (circulations, installations) et la question des solidarités s'abordent aussi sous l'angle territorial. Les territoires sont multiples, le terme de territoire est partout et l'intervention sociale est elle aussi territorialisée. Le cours vise à partir de définitions de l'objet « territoire » pour interroger les enjeux liés au territoire, mais aussi les injonctions à la territorialité et à la territorialisation. Quelques textes : <i>La petite fabrique de territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques</i> (Martin Vanier, 1995) : http://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1995_num_70_2_4196 <i>Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité</i> (Claude Raffestin, 1982) : https://archive-ouverte.unige.ch/unige:4324 <i>De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie</i> (Guy Di Meo, 1998) : http://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1998_num_62_3_2586			24h CM

UE 2 – HISTOIRE SOCIALE	Coef. 3	6 Ects	54h
<p>Histoire contemporaine, Éric Pierre</p> <p>Descriptif du cours : La pauvreté et sa prise en charge de la Révolution française à la Grande Guerre.</p> <p>À partir de la Révolution française, les représentations de la pauvreté évoluent. Celle-ci n'est plus conçue principalement comme la conséquence d'une faillite individuelle mais comme le résultat d'un défaut de l'organisation sociale. Elle n'est plus une fatalité qu'il faut accepter avec résignation mais elle devient un dysfonctionnement qu'il faut combattre. Ces deux conceptions tendent cependant à coexister tout au long du XIXe siècle, un siècle qui est marqué par l'apparition de la question sociale liée à la naissance du prolétariat industriel puis, plus tardivement, par les phénomènes d'urbanisation et d'exode rural.</p> <p>La prise en charge de la pauvreté devient alors un enjeu politique majeur. La pauvreté est observée (enquêtes sociales puis sociologie), pensée (catholicisme social, solidarisme, socialisme municipal, etc.), combattue. Un clivage important oppose ceux qui pensent qu'une intervention réduite des communes, complétée par l'action des sociétés charitables est suffisante et ceux qui souhaitent que l'État intervienne et mette en œuvre des politiques sociales.</p> <p>Bibliographie indicative : Brodriez-Dolino Axelle, <i>Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours</i>, CNRS Editions, 2013, 328 p. Duprat Catherine, <i>Pour l'amour de l'humanité. Le temps des philanthropes</i>, Paris, CTHS, 1993, 485 p. Fecteau Jean-Marie, <i>La liberté du pauvre. Sur la régulation du crime et de la pauvreté au XIXe siècle québécois</i>, Montréal, vlb éditeur, 2004, 460 p. Geremek Bronislaw, <i>La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours</i>, Paris, Gallimard, 1987. Gueslin André, <i>Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIXe siècle</i>, Paris, Aubier, 1998, 314 p.</p>			26h CM
<p>Histoire économique et sociale de l'Europe, Christophe Rousseau</p> <p>Descriptif du cours : Depuis la Révolution industrielle, l'Europe a profondément été transformée. Sur les conditions économiques et sociales de la fin du XIXe siècle, la France, le Royaume uni ou l'Allemagne ont construit des modèles sociaux reposant sur la prospérité. Néanmoins pour en arriver à la société de consommation, les grandes puissances européennes se sont affrontées en deux conflits mondiaux, ont subi une crise économique inouïe mais surtout se sont régénérées au cours des 30 glorieuses. Nous chercherons à comprendre les étapes de cette mutation économique et sociale de l'Europe pour une société moderne.</p> <p>Bibliographie indicative : Bairoch Paul, <i>Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XVIe siècle à nos jours</i>, Paris, Gallimard, 1997 (T2 et T3). Dominique Barjot, <i>Industrialisation et sociétés en Europe occidentale du début des années 1880 à la fin des années 1960. France, Allemagne-RFA, Italie, Royaume-Uni et Benelux</i>, Paris, Sedes, 1997. Asselain Jean-Charles, <i>Histoire économique de la France</i>, Paris, Seuil, Point Histoire, 2011.</p>			12hCM
<p>Sources et méthodes de l'histoire sociale, Eric Pierre</p> <p>Descriptif du cours : L'objectif de ce cours est de favoriser la réflexion sur la diversité des sources, sur leurs conditions sociales de production, ainsi que sur la variété des méthodes de traitement historique. À partir de l'analyse de sources, d'études de cas et de lectures dirigées, seront étudiées les grands paradigmes de l'histoire sociale. Le cours proposera une initiation aux différentes méthodes d'analyse et à leur articulation (qualitatif-quantitatif), aux jeux d'échelle (macro-micro), à la question de la construction des catégories, aux problèmes de l'écriture (récit et analyse). Il s'agira de considérer l'histoire sociale comme un terrain de rencontre privilégié entre les disciplines historique, sociologique et anthropologique, au croisement des sciences sociales et de l'histoire (socio-histoire). Attentifs aux nouveaux chantiers de l'historien-ne et en particulier aux "savoirs situés" (histoire du corps, histoire du genre, études subalternes, histoire connectée, études queer...), nous ouvrirons également le débat à la question de l'intersectionnalité en histoire.</p> <p>Objectifs : Maîtriser les concepts et la méthodologie de l'histoire sociale dans son rapport aux sources historiques selon diverses problématisations et modalités de traitement (quantitatif, qualitatif, micro-macro). Articuler l'épistémologie des sciences sociales et celle de l'histoire sociale. Réfléchir aux enjeux de l'écriture historique (temporalité et récit). Capacité à s'approprier les méthodes et concepts de l'histoire sociale pour mettre en œuvre une recherche dans le cadre du master 1 DAST (mémoire).</p> <p>Bibliographie indicative : Artières Philippe, <i>Rêves d'histoire : Pour une histoire de l'ordinaire</i>, Paris, Les Prairies Ordinaires, 2006 (rééd. 2014). Delacroix Christian, Garcia Patrick et Offenstadt Nicolas, <i>Historiographies</i>, Paris, France, Folio, 2010. Granger Christophe, <i>À quoi pensent les historiens? Faire de l'histoire au XXIe siècle</i>, Paris, Éditions Autrement, 2013.</p>			15h CM

UE 3 – PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE	Coef. 3	6 Ects	54h	
<p>Psychologie, Aubeline Vinay, Géraldine Canet</p> <p>Descriptif du cours : Ce cours se situe dans une perspective de psychologie clinique sociale. A partir de la situation de « grande précarité » qui constitue une vulnérabilité psychologique, nous aborderons différentes notions telles que la construction identitaire, l'élaboration des liens sociaux, le devenir de l'attachement, la psychologie de l'habitat, les fonctions psychiques du logement etc., précarité et migration, venant interroger les pratiques au quotidien de l'intervention sociale.</p> <p>Objectifs pédagogiques : Ce cours favorisera la connaissance et la compréhension des processus en lien avec la précarité. Une réflexion permettra d'envisager des pistes pour l'accompagnement social et les projets possibles face à ces situations faites de dénuement.</p> <p>Bibliographie indicative : Bresson, M. (2012). Sociologie de la précarité. Paris : Armand Colin. Cazals-Ferré, M.-P. & Llorca, M.-C. (2002). L'impact de la précarité sur la vulnérabilité et la santé des individus. Pratiques psychologiques, 4 : 51-63. Colin, V. & Furtos, J. (2005). La clinique psychosociale au regard de la souffrance psychique contemporaine. In M. Joubert & C. Louzoun (Eds.), Répondre à la souffrance sociale. Toulouse : Erès, pp.99-115. Declerck, P. (2001). Les naufragés. Avec les clochards de Paris. Paris : Plon. Jamouille, P. (2009). Fragments d'intime. Amours, corps et solitudes aux marges urbaines. Paris : La Découverte. Jamouille, P. (2013). Par-delà les silences. Non-dits et ruptures dans les parcours d'immigration. Paris : La découverte. N'Djin, M'Bâ., Vinay, A. & Chahraoui, K. (2011). Stratégies d'attachement et niveau de dépression chez l'adulte en situation de précarité. In M. De Léonardis & al. (Eds.) Précarités et éducation familiale. Toulouse : Erès, 97-102. Vinay, A., Salvi, F. & N'Djin, A. (2011). La construction relationnelle et affective des personnes Sans Domicile Fixe : quels attachements ? Annales médico-psychologiques, 169/8, 496-502. Vinay, A. (2017). La famille aux différents âges de la vie. Approche clinique et développementale. Paris : Dunod. Vinay, A. & Zaouche Gaudron, C. (2017). Psychologie de la famille. Paris : Dunod.</p>			27h CM	
<p>EC - : Sociologie, Richard Gaillard</p> <p>Descriptif du cours : En sociologie, le cours vise d'une part à introduire les étudiant.e.s à la méthode et à la culture sociologique par la présentation de la discipline, de ses origines et de ses concepts principaux ; d'autre part, il permettra de présenter les apports de différents courants de la sociologie contemporaine visant la compréhension des problématiques de terrains de l'intervention sociale (politiques sociales, domiciles, enfances...).</p> <p>Bibliographie indicative : Bourdieu Pierre, Chamboredon Jean-Claude et Passeron Jean-Claude, 1968, Le métier de sociologue : Préalables épistémologiques, Berlin, Walter de Gruyter & Co, 2005. Bourdieu Pierre, 1984, Questions de sociologie, Paris, Les Éditions de Minuit. Bourdieu Pierre, 2012, Sur l'Etat : Cours au Collège de France (1989-1992), Paris, Editions du Seuil. Bourdieu Pierre, 1984, Homo academicus, Paris, Les Éditions de Minuit. Castel Robert et Martin Claude (dir.), 2012, Changement et pensées du changement. Échanges avec Robert Castel, Paris, La Découverte. Castel Robert, 1995, Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat, Paris, Folio essais, 1999. Chauvière Michel, 2007, Trop de gestion tue le social, Paris, La Découverte. Chauvière Michel, 2011, L'intelligence du social en danger, Paris, La Découverte. Paugam Serge, 2005, Les formes élémentaires de la pauvreté, Paris, Presses Universitaires de France.</p>			27h CM	
UE 4 – EPISTEMOLOGIE ET APPROFONDISSEMENT DISCIPLINAIRE	Coef. 3	5 Ects	30h	
<p>Epistémologie et approfondissement disciplinaire, Richard Gaillard</p> <p>Descriptif du cours : Outre une réflexion d'ensemble sur le socle épistémologique commun aux sciences sociales, il s'agira d'acquérir des points de repère sur chaque discipline (liens et spécificités) afin de permettre des problématisations transversales dans les projets de recherche. On sera attentifs à la fois à ce qui fait la spécificité épistémologique d'une discipline, mais aussi à ses possibles croisements au sein des sciences sociales.</p> <p>Objectifs : maîtriser les principaux concepts des différentes disciplines des sciences sociales enseignées dans la formation (sociologie, psychologie sociale, géographie sociale, histoire). Être à même de mettre en œuvre, notamment à l'occasion de la réalisation du mémoire de recherche, une démarche pluridisciplinaire, voire transdisciplinaire.</p>			20h CM	10 TD

<p>Bibliographie indicative : Berthelot Jean-Michel, 2001, Épistémologie des sciences sociales, Paris, Presses Universitaires de France. Devereux Georges, 1967, De l'angoisse à la méthode, Paris, Aubier, 1980. Khun Thomas, La structure des révolutions scientifiques, 1962, Paris, Editions Flammarion, 2008.</p>		
---	--	--

UE 5 – CONNAISSANCE DE L'INTERVENTION SOCIALE	Coef. 3	6 Ects	60h	
<p>Connaissance de l'intervention sociale, Richard Gaillard & intervenants multiples</p> <p>Descriptif du cours : L'objectif visé est de fournir des repères sur la structuration du champ professionnel qu'est l'intervention sociale. Sont proposés des apports théoriques et méthodologiques et des témoignages de professionnels permettant de construire une posture d'intervention sociale en lien avec le stage. Il s'agit par-là d'élargir la culture sur le secteur médico-social et de contribuer à s'orienter dans la construction du projet professionnel.</p> <p>Les étudiant.e.s seront amené.e.s à suivre des journées d'études ou des colloques organisés par les unités et équipes de recherche (ESO, CERHIO, etc.) de la Maison de la recherche de l'université d'Angers.</p>			20h CM	40 TD

UE 6 – LANGUE / Anglais	Coef. 0	1 Ects	20h	
<p>Anglais, Etienne Garnier</p> <p>Descriptif du cours : Ce cours vise à faire évoluer les compétences écrites et orales des étudiant.e.s. A l'aide de documents divers (articles, documentaires, extraits de films, etc.), il s'agira de revoir les fondamentaux de l'anglais, mais « en contexte », de manière à ce que l'apprentissage de la langue puisse, en même temps, faire améliorer les connaissances sur les « interventions sociales » dans le monde anglophone (principalement aux États-Unis et en Grande Bretagne).</p> <p>Les étudiant.e.s seront amené.e.s à faire des présentations (en binômes), sur des thématiques relatives au Master DAST. Ces présentations déboucheront sur des débats (également en anglais), après lesquels on évoquera, systématiquement, les difficultés rencontrées, ainsi que les moyens permettant d'améliorer l'expression orale des points précis.</p> <p>Afin de faciliter le démarrage de ces cours en langue étrangère, surtout pour ceux n'ayant pas pratiqué l'anglais depuis un certain temps, un espace Moodle est proposé pour permettre à chaque étudiant.e d'entamer ses révisions dès le jour des inscriptions.</p> <p>Le site BBC English peut permettre de s'exercer : http://www.bbc.co.uk/learningenglish/</p>			20h TD	

SEMESTRE 2

UE 7 – SÉMINAIRE & MÉMOIRE DE RECHERCHE	Coef. 6	15 Ects	50h TD
<p>Séminaire de recherche, Enseignants des 4 disciplines des Sciences sociales</p> <p>Descriptif du cours : Ce séminaire de recherche constitue le socle de l'accompagnement des étudiant.e.s dans la réalisation de leur mémoire de recherche. Il regroupe les enseignant.e.s des quatre disciplines de Sciences sociales (géographie, sociologie, psychologie, histoire). Il permet à chaque enseignant.e de présenter les enjeux épistémologiques et méthodologiques propres à sa discipline dans la réalisation du mémoire. En outre, il s'agit ici de proposer une discussion interdisciplinaire forte entre étudiant.e.s et enseignant.e.s. Les étudiante.s devront être capables de mettre en œuvre une démarche de recherche propre à la discipline choisie, mais aussi de croiser les approches disciplinaires en justifiant leurs choix selon l'objet étudié et la démarche d'enquête privilégiée.</p> <p>Le mémoire consistera à produire un projet de recherche qui vise une compréhension du terrain de l'intervention sociale à partir des disciplines convoquées (géographie, sociologie, psychologie, histoire). Ce travail est réalisé avec l'accompagnement d'un.e directeur.trice de mémoire appartenant à l'équipe pédagogique du master 1 DAST.</p> <p>Quelques repères bibliographiques : Becker Howard Saul, <i>Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales</i>, Paris, Éd. la Découverte, 2002. Campenhoudt Luc Van, Quivy Raymond, <i>Manuel de recherche en sciences sociales</i>, Paris, Dunod, 2011. Grawitz Madeleine, <i>Lexique des sciences sociales</i>, Paris, Dalloz, 2004.</p>			50 TD
UE 8 – STAGE DE PROFESSIONNALISATION	Coef. 6	15 Ects	20h
<p>Atelier d'analyse professionnelle, Richard Gaillard,</p> <p>Descriptif du cours : Pour permettre la réalisation du stage professionnel dans des conditions de réflexivité, un atelier d'analyse professionnelle assurera le suivi des stages et permettra aux étudiant.e.s d'échanger mutuellement et d'être guidé.e.s dans leur pratique. Ce suivi permet à l'étudiant.e d'apprendre à réfléchir sur son expérience, en explicitant ses observations et ses interrogations, pour prendre conscience de la complexité et des enjeux de la vie organisationnelle, et construire les bases d'une posture professionnelle en tant que cadre dans le champ de l'intervention sociale.</p> <p>Cet atelier transmettra également les éléments méthodologiques nécessaires à la rédaction d'un rapport de stage, dans lequel il s'agira d'analyser de manière critique la question de la posture professionnelle ainsi que les questions éthiques qui y sont associées.</p>			20h TD
<p>Stage en milieu professionnel</p> <p>Descriptif du cours : 3 mois de stage sont attendus de l'étudiant.e pour découvrir ou approfondir sa connaissance des terrains professionnels. Il s'agira alors de mettre en œuvre une démarche d'observation participante, d'être capable de s'investir dans une première expérience professionnalisante, de réfléchir à la question de la posture professionnelle et aux questions éthiques qui y sont associées.</p> <p>L'UE 8 est validée par un rapport de stage qui témoigne de la professionnalisation de l'étudiant.e. Le stage peut éventuellement fournir des matériaux au projet de recherche réalisé dans le cadre du mémoire.</p>			3 mois

Règles communes de contrôle des connaissances

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Les dispositions spécifiques sont fixées dans les maquettes de formation adoptées par la CFVU dans le cadre de l'accréditation.

Dispositions votées à la commission Formation et vie universitaire du 1er juillet 2019

NIVEAU M

Préalable : L'organisation du master est semestrielle. Les examens sont obligatoirement organisés à l'issue de chaque semestre d'enseignement.

Inscription - Redoublement

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique est faite par semestre. Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau M est limité, sauf disposition particulière prévue dans le régime spécifique d'études. Après avis du jury, le président peut autoriser le maintien de l'étudiant dans sa formation.

Modes de contrôle

Pour les étudiants assidus, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier, par des dossiers de travail, des mémoires ou par un examen terminal. Le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations effectuées par UE pendant le semestre.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité, le contrôle se fait exclusivement par des examens terminaux ou dossiers ou mémoires (sauf dispositions particulières).

Validation – capitalisation – compensation

Sous réserve de l'existence de « notes planchers » (cf. paragraphe concerné), les règles suivantes s'appliquent :

- Un **élément constitutif** d'une UE n'est pas capitalisable d'une année universitaire à l'autre. Les règles de conservation, d'une session à l'autre d'une même année, des résultats d'un EC sont précisés dans le règlement propre à chaque formation.
- Une **unité d'enseignement** est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leur coefficient. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre de crédits européens préalablement défini.

Une unité d'enseignement peut être compensée au sein du semestre de référence et permet l'obtention de ce semestre. Elle n'est pas acquise pour un autre parcours.

- Un **semestre** est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Il n'y a aucune contrainte particulière sur les coefficients affectés aux UE pour le calcul de la moyenne semestrielle. A défaut c'est le nombre d'ECTS par UE qui fait office de coefficient.

Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 crédits européens.

Un semestre peut être compensé au sein d'une année de référence (M1, M2) pour permettre l'obtention de l'année M1, M2.

- Une **année** (M1 ou M2) est validée dès la 1ère session des deux semestres dès lors que la moyenne des deux semestres la composant est supérieure ou égale à 10.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année M1, M2 entre les deux semestres la composant dès la 1ère session.

Notes planchers

Le règlement propre à chaque formation de M1 et M2 peut définir l'existence de notes planchers pour une ou plusieurs UE, ou pour un semestre, sous réserve de délibération contraire du jury.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note plancher définie, les conséquences sont les suivantes :

- l'UE concernée ne peut être validée, quelle que soit sa moyenne ;
- la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée.
- la compensation au sein de l'année ne peut être effectuée ;

L'étudiant doit à nouveau se présenter à l'UE et à toutes les UE inférieures à 10 (la compensation ne se calculant pas). En revanche, les modalités de progression (cf. paragraphe concerné) demeurent inchangées.

ECTS

Les crédits ECTS (European credits transfer system : système européen de transfert de crédits) sont affectés en nombre entier aux UE (Unités d'enseignement) et aux EC (Eléments constitutifs).

SESSIONS

Deux sessions sont obligatoirement organisées pour chaque semestre :

- Une session initiale : il s'agit de la première session d'examen terminal ou l'ensemble des épreuves de contrôle continu. Cette session a lieu à la fin de chaque semestre
- Une session de rattrapage : il s'agit de la deuxième session d'examen, organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants (absence justifiée ou non) en session initiale. Cette session se déroule :
 - Pour le semestre 1 : à la fin du second semestre à la suite de la session initiale ;
 - Pour le semestre 2 : en septembre, sauf dispositions particulières votées au sein de l'UFR.

Dans le cadre d'un semestre non validé, l'étudiant repasse en session de rattrapage tous les éléments constitutifs pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10 dans les UE non acquises.

L'obligation est faite à l'étudiant de se présenter en session de rattrapage à toutes ses épreuves, sinon il est déclaré défaillant et dans ce cas il ne peut conserver sa note d'UE de 1ère session (Il n'y a pas conservation de note d'épreuve ou de matière).

La note attribuée en session de rattrapage à une UE est la meilleure des deux notes de cette UE entre la session initiale et la session de rattrapage, sauf disposition particulière pour des mentions ou parcours co-accrédités. Si l'étudiant a été défaillant en session initiale, seule sa note de session de rattrapage est prise en compte.

Les étudiants en périodes d'étude à l'étranger bénéficient de droit d'une évaluation de substitution organisée :

- Dans la mesure du possible, l'étudiant est invité à passer la seconde session dans le pays d'accueil. L'étudiant doit se renseigner sur l'existence, les modalités et le calendrier de cette seconde session dans le pays d'accueil.
- Si la première solution n'est pas applicable, l'étudiant peut se présenter aux épreuves de seconde session organisée à l'UA. Les épreuves seront les mêmes que pour les étudiants restés à Angers.
- Si aucune des solutions précédentes n'est applicable, il est proposé une évaluation de substitution qui peut prendre la forme de la remise d'un travail particulier ou d'un oral.

Jury

Un jury est nommé par année d'études (M1, M2). Il se réunit à l'issue de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des UE et des EC le cas échéant, la validation des semestres (cf le paragraphe concerné)

Au semestre pair (semestre 2 et semestre 4), le jury se prononce également sur la validation de l'année et du diplôme.

A la demande de l'étudiant, il pourra être délivré une attestation de réussite de diplôme (maîtrise, master) en dehors des jurys de diplôme.

Obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise

Sans demande expresse de l'étudiant, la validation du M1 entraîne de droit l'obtention de la maîtrise.

En cas d'obtention, le diplôme est édité suite à la demande écrite de l'étudiant avant une date fixée annuellement par les composantes.

Obtention du diplôme final de master

La validation du M2 entraîne de droit l'obtention du master.

Mentions de réussite

Les conditions de mentions sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la maîtrise.
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du master.

Inscription par transfert (valable pour le M1 uniquement)

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Inscription par validation d'acquis professionnels, validation des acquis de l'expérience ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (articles D.613-32 et suivants du Code de l'éducation)

La validation d'enseignements se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, avec attribution d'une note, dans la mesure du possible. Les crédits ECTS correspondants sont acquis.

Absence

Le traitement de l'absence aux épreuves de contrôle de connaissances est défini dans la charte des examens.

En cas de défaillance seul le jury appréciera, au cas par cas, cette notion et décidera ou non d'affecter la note 0 pour une matière et une session seulement.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Master 1 - Intervention & Développement Social

SEMESTRE 1

UE 1 – GEOGRAPHIE HUMAINE ET SOCIALE 6 ECTS Coef. 3

			ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS	Coef	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
Géographie sociale	3	1.5	écrit de 2h00	écrit de 2h00
Géographie des territoires	3	1.5	écrit de 2h00	écrit de 2h00

UE 2 - HISTOIRE SOCIALE 6 ECTS Coef. 3

			ASSIDUS	DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS	Coef	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session
Histoire des politiques sociales	3	2	écrit de 2h		écrit de 2h
Histoire économique et sociale de l'Europe	1,5	0.5	écrit de 1h		écrit de 1h
Sources et méthodes de l'histoire sociale	1,5	0.5	CC	Oral	oral

UE 3 – PSYCHOLOGIE & SOCIOLOGIE 6 ECTS Coef. 3

			ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS	Coef	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
Psychologie sociale	3	1,5	1 dossier	1 dossier
Sociologie	3	1,5	1 écrit de 2h	1 écrit de 2h

UE4- EPISTEMOLOGIE ET APPROFONDISSEMENT DISCIPLINAIRE 5 ECTS Coef. 3

			ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS	Coef.	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
Épistémologie	5	3	1 dossier	1 dossier
Approfondissement disciplinaire				

UE 5 – CONNAISSANCE DE L'INTERVENTION SOCIALE 6 ECTS Coef. 3

			ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS	Coef	1ère session	2ème session
Connaissance de l'intervention sociale	6	3	1 écrit de 2h	1 écrit de 2h
Interventions de professionnels				
Activités scientifiques mutualisées				

UE6 – LANGUE 1 ECTS Coef. 0

			ASSIDUS	DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS	Coef	1ère session	1ère session	2ème session
Langue	1	-	Validation par présence	Validation par dossier	Validation par dossier

Conditions de validation du semestre 1 :

Moyenne de semestre de 10/20 + présence U6

SEMESTRE 2

UE7 SÉMINAIRE ET MEMOIRE DE RECHERCHE 15 ECTS Coef. 6

			ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS	Coef	1ère session	2ème session
Mémoire de recherche	15	6	1 mémoire + oral	1 mémoire+ oral
Séminaire			Validation par présence	Validation par présence

UE 8 – STAGE 15 ECTS Coef.6

			ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS	Coef	1ère session	2ème session
Atelier d'analyse professionnelle	15	6	Validation par présence	Validation par présence
Stage			rapport de stage	rapport de stage

Conditions de validation du semestre 2 :

Moyenne de semestre de 10/20 + note plancher 10/20 aux UE7 et UE8

Conditions de validation du master 1 :

Moyenne année 10/20 + note plancher 10/20 aux UE7 et UE8

CHARTRE ANTIPLAGIAT – UNIVERSITE D'ANGERS

Préambule

Afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des productions scientifiques et pédagogiques de ses étudiants et de ses personnels universitaires, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, l'Université d'Angers a mis en place une politique de lutte contre le plagiat. La présente charte en définit la philosophie et précise les règles, les outils et les mesures à mettre en œuvre pour s'assurer de la réalisation de travaux inédits, offrant une production originale et personnelle d'un sujet.

Article 1er

Le plagiat est défini comme le fait, de s'approprier le travail créatif d'autrui et de le présenter comme sien ; de s'accaparer des extraits de textes, des images, des données provenant de sources externes et de les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance ; de résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots et en omettant d'en mentionner la source.

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs est une contrefaçon (article L335-2 du code de la propriété intellectuelle).

La contrefaçon est considérée comme un délit au sens des articles L335-2 et L335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Article 2

Les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à respecter les valeurs présentées dans cette charte et à ne pas commettre de plagiat, ni de contrefaçon, dans leurs travaux scientifiques et/ou pédagogiques.

Dans le strict respect de l'exception de courte citation, sont tolérées les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration ou à des fins didactiques, sous réserve que soit indiqué clairement le nom de l'auteur et la source (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle), sans nécessité de demander le consentement de l'auteur.

Les étudiants sont tenus d'insérer et de signer l'engagement de non plagiat en première page de toutes leurs productions. Le libellé de cet engagement de non plagiat est défini dans la charte des examens de l'Université d'Angers.

Article 3

Afin d'éviter le plagiat ou la contrefaçon, les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à indiquer clairement l'origine et la provenance de toute information prise dans des écrits, composition musicale, dessin, peinture ou toute autre production imprimée ou gravée. La citation des sources est, ainsi, à envisager dès qu'il est fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ; à chaque utilisation de données, résultats, illustrations d'autrui ; à chaque citation textuelle de paroles ou d'écrits d'autrui.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le plagiat, l'Université d'Angers propose des formations de sensibilisation à la recherche documentaire, à l'utilisation des documents trouvés et à la citation des sources.

Article 4

Afin de rechercher les éventuelles tentatives de plagiat ou de contrefaçon, l'Université d'Angers s'est dotée d'un logiciel de similitudes. Ainsi, les étudiants sont informés que leurs productions sont susceptibles d'être analysées par ledit logiciel. Ce logiciel compare les travaux rendus avec une vaste base de référence. Les rapports émis détaillent les similitudes repérées sans pouvoir les qualifier de plagiat ou de contrefaçon. Sur la base de ces rapports, l'appréciation du plagiat ou de la contrefaçon est laissée à l'appréciation des enseignants.

Article 5

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires tant à l'égard des étudiants (Articles L. 811-6 et R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation et articles 40 et 41 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 – version consolidée du 21 août 2013) que des personnels (loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et articles L952-8 et L952-9 du code de l'éducation). En cas de plagiat avéré ou de contrefaçon, la procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires.

CHARTRE DU BON USAGE DE LA MESSAGERIE

RAPPEL : Pensez à valider votre ENT et votre messagerie étudiante lors de votre inscription pédagogique !

Chaque étudiant est encouragé à suivre cette charte pour sa **correspondance électronique avec les personnels enseignants et administratifs de l'UFR lettres, langues et sciences humaines.**

Cette charte a pour objectif de :

- ▶ Favoriser des relations harmonieuses entre personnels de l'UFR et étudiants
- ▶ Combattre la pression et le stress au quotidien
- ▶ Préserver le temps professionnel et privé de chacun
- ▶ Améliorer la qualité de la communication et de l'information diffusée

1 Évitez les mail entre 20h et 8h, le week-end et durant les vacances scolaires

→ utilisez l'**outil « Sendlater (envoyer plus tard) »** de votre messagerie pour un envoi différé ou placer le **message en attente dans vos brouillons.**

2 Ne répondez pas instantanément

Peu de questions justifient une telle réactivité. Une réponse différée évite aussi les réactions « à chaud » parfois disproportionnées et source d'incompréhension.

3 Limitez le nombre de destinataires

→ privilégiez les **listes de diffusion ou adresses génériques** : les messages adressés aux listes de diffusion de l'UFR sont modérés par les administrateurs de l'UFR et doivent impérativement être envoyés **depuis votre adresse étudiante**
→ **ciblez la personne ressource** qui pourra répondre à votre mail (gestionnaire de votre formation, enseignant référent, enseignant responsable de votre formation, assesseur à la pédagogie...)
→ **évitez de répondre à tous**, notamment pour les messages qui demandent confirmation de votre présence à une réunion ou une réponse factuelle à une question posée à tous.

4 Rédaction : respectez les formes, soyez clairs et concis

Un mail de plus de 10 lignes est rarement lu jusqu'au bout. Afin de faciliter le traitement de votre mail :

- renseignez **précisément l'objet** du message
- **priorisez** votre message : précisez si nécessaire dans l'objet du message « **important** » « **pour information** » « **urgent** » « **confidentiel** » « **personnel** »...
- ne traiter qu'**un sujet à la fois**
- **précisez votre nom, votre formation et année**, éventuellement votre numéro d'étudiant si vous vous adressez aux personnels de scolarité
- utilisez **une seule police, limitez les couleurs, les gros caractères en gras et soulignés**
- restez vigilant sur les **formules de politesse**, même brèves, en début et fin de message : *Respectueusement* est la formule à privilégier pour les mails adressés aux personnels de l'UFR.
- **relire**, vérifiez l'orthographe et la qualité rédactionnelle du mail

5 Suivez la voie hiérarchique

- **pour des demandes liées à la gestion administrative, scolarité et examens** : contactez votre gestionnaire de scolarité
- **pour des demandes pédagogiques**: contactez l'enseignant responsable d'année ou l'enseignant directeur de département
- **pour des demandes liées à l'utilisation des locaux, à l'organisation générale et à la vie de l'établissement** : contactez le responsable administratif
- **pour des demandes très spécifiques nécessitant l'intervention ou l'accord du doyen** : contactez le responsable administratif

En complément de cette charte, l'Université d'Angers a édité un dépliant relatif à l'usage du système d'information, également consultable et téléchargeable sur le lien:
<http://www.univ-angers.fr/fr/vie-a-l-universite/services-numeriques.html>